

# Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du lundi 20 juin 2022 Séance N° 1

de 20h30 à 21h00  
à la salle bourgeoisiale

**Président :** M. Martial Kamerzin

**Vice-Président :** M. Olivier Duchoud

**Présents :** Mme Nathalie von Dach  
M. Frédéric Délèze  
M. Sébastien Schornoz

**Visite :** M. Christophe Cordonier, Fiduciaire de Crans-Montana SA

**Preneur du PV:** M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

7 bourgeoisies et bourgeois sont présents dont 3 membres du Conseil.

## ***Ouverture de l'Assemblée Bourgeoisiale***

Messieurs les anciens Présidents,

Mesdames, Messieurs,

**Le Président** remercie les Bourgeoisies et les Bourgeois d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe l'Assemblée que la séance est enregistrée dans sa totalité.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site [www.icogne.ch](http://www.icogne.ch).

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
2. **Nomination des scrutateurs.**
3. **Comptes 2021 de la Bourgeoisie.**
4. **Rapport de la Fiduciaire de contrôle.**
5. **Approbation des comptes 2021 de la Bourgeoisie. Décision.**
6. **Rénovation locaux du Café d'Icogne. Information.**
7. **Divers.**
- 8.

**Le Président** demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

**Le Président** désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire-communal, pour la rédaction du procès-verbal.

## **1. Procès-verbal de la dernière Assemblée**

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 décembre 2021 ayant été publié sur le site [www.icogne.ch](http://www.icogne.ch), **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

## **2. Nomination des Scrutateurs**

**Le Président** nomme **MM Gaston Bagnoud et Jean-Michel Mayor** comme scrutateurs.

## **3. Comptes 2021 de la Bourgeoisie**

La lecture détaillée des comptes n'étant pas demandée, le **Secrétaire** donne lecture des principaux chiffres des comptes 2021 qui n'appellent pas de commentaire de l'Assemblée bourgeoise.

### **FONCTIONNEMENT**

Charges financières	CHF	119'832.73
Revenus financiers	CHF	147'961.51
Marge d'autofinancement	CHF	28'128.78
Amortissements ordinaires	CHF	45'729.85
Excédent de charges	CHF	17'601.17

### **INVESTISSEMENTS**

Dépenses	CHF	35'000.00
Recettes	CHF	3'920.00
Investissements nets	CHF	31'000.00

### **FINANCEMENT**

Marge d'autofinancement	CHF	28'128.78
Investissements nets	CHF	31'080.00
Insuffisance de financement	CHF	2'951.22

## **4. Rapport de la Fiduciaire de contrôle**

**M. Christophe Cordonier** donne la lecture de son rapport des comptes de l'exercice 2021 pour la Bourgeoisie. **M. Christophe Cordonier** recommande à l'Assemblée bourgeoise d'approuver les comptes qui présentent une insuffisance de financement de CHF 2'951.22, le bilan totalisant CHF 1'266'902.90 de fortune au 31 décembre 2021. La situation financière de la Bourgeoisie permet de faire face à ses engagements.

## **5. Approbation des comptes 2021 de la Bourgeoisie. Décision**

**Le Président** demande aux citoyennes et citoyens qui approuvent les comptes 2021 de la Bourgeoisie d'Icogne de se prononcer par main levée :

Oui	5
Non	0
Abstention	0

**Le Président** informe que les comptes 2021 de la Bourgeoisie d'Icogne sont acceptés par l'Assemblée bourgeoisiale tels que présentés.

## **6. Rénovation locaux du Café d'Icogne. Information**

**M. Olivier Duchoud** informe l'Assemblée primaire que l'ancien gérant du Bistro d'Icogne a donné son congé pour la fin mars 2022. Suite à cela, des travaux de réfection des locaux ont été entrepris afin que l'exploitation par un nouveau gérant puisse se poursuivre. Ces travaux n'ont pas pu être mis au budget 2022 car le Conseil communal ignorait, au moment de l'établissement du budget 2022, que le gérant du moment donnerait son congé.

Dès lors **M. Olivier Duchoud** informe que les travaux ont été effectués et que les coûts seront répartis entre la Municipalité et la Bourgeoisie.

Il ajoute également que les nouveaux gérants ont débuté l'exploitation le 1<sup>er</sup> juin 2022 et qu'un apéritif de bienvenue est organisé le 25 juin 2022 de 17h00 à 19h00.

**Mme Marina Kamerzin** demande à combien s'élève le loyer mensuel ?

**M. Olivier Duchoud** répond qu'il s'élève à CHF 1'000.- pour le bistrot et CHF 850.- pour l'appartement. Il complète en précisant que l'appartement est loué depuis environ 2 ans à une famille roumaine et que les deux locations ne sont pas liées.

**M. Gaston Bagoud** demande si le Conseil communal a prévu de revoir le loyer des gérants du bistrot d'Icogne ?

**M. Olivier Duchoud** répond qu'actuellement le contrat de bail a été fait pour deux ans et que la réévaluation du loyer se fera à l'échéance du contrat de bail.

## **7. Divers**

**Le Président** ouvre le point des divers et demande aux citoyens présents si quelqu'un souhaite s'exprimer.

**M. Gaston Bagnoud** demande ce qu'il en est des relations entre CMA SA et les communes ?

**Le Président** répond que la situation reste identique à savoir bien souvent conflictuelle. Il ajoute que l'octroi des championnats du monde de ski en 2027 a changé la donne au niveau de la vente des installations par M. Radovan Vitek.

**M. Gérard Mayor** demande ce qu'il en est de la modification de la clé de répartition de l'ACCM ?

**Le Président** répond que des tractations sont en cours et qu'il y a bon espoir que la clé de répartition ACCM soit revue.

**M. Gaston Bagnoud** demande si les valeurs fiscales des commerces ont été prises en compte dans le nouveau calcul et qui prendra la différence d'Icogne ?

**Le Président** répond que pour l'instant ces valeurs n'ont pas été prises en considération. Il ajoute que le calcul et la pondération fera que la Commune de Crans-Montana prendra la différence.

**Le Secrétaire** se permet d'intervenir afin d'informer l'Assemblée bourgeoisiale que les points soulevés concernent plutôt la Municipalité et non la Bourgeoisie. Il informe que les points relevés seront protocolés dans le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale.

**M. Gérard Mayor** souhaite obtenir des informations sur les captages à Er de Lens.

**M. Olivier Duchoud** répond que la Municipalité d'Icogne va refaire les captages, tirer une conduite et installer une petite turbine afin de fournir de l'eau et de l'énergie à la cave Er de Lens. Il existe en effet une convention stipulant que la cave Er de Lens a le droit d'avoir de l'eau et de l'énergie gratuitement.

**M. Gaston Bagnoud** demande de quelle source parle-t-on ?

**M. Olivier Duchoud** répond qu'il s'agit de la source Ico1.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'Assemblée primaire à 21h00.

**Icogne, le 20 juin 2022**

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen